



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
13 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-deuxième session

Genève, 14-25 septembre 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi
des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet
des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'alinéa n) du paragraphe 18 du Mandat de Doha, la CNUCED contribue à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Elle participe aussi à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, et aux travaux en cours sur le programme de développement pour l'après-2015. Le présent document donne, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée par la CNUCED au cours de la période allant de juillet 2014 à juin 2015.



Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait « recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement » (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à « participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour » [par. 27 a)].

2. À sa treizième session, tenue à Doha en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé qu'elle devrait « mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement » [Mandat de Doha, par. 18 n)].

3. Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et sur la contribution apportée par la CNUCED au cours de la période allant de juillet 2014 à juin 2015.

I. Commerce international

4. Le commerce joue un rôle important dans la croissance économique, le développement durable et l'atténuation de la pauvreté. Ce rôle a été reconnu dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment le Mandat de Doha et la Déclaration du Millénaire et ses objectifs de développement.

A. Progrès accomplis

5. En 2014, le commerce mondial des biens et des services a augmenté de près de 1 000 milliards de dollars par rapport à sa valeur de 2011, atteignant 24 000 milliards de dollars (dont approximativement 5 000 milliards de dollars au titre du commerce des services). La part des pays en développement dans les exportations mondiales a représenté environ 11 000 milliards de dollars. Après avoir beaucoup augmenté pendant une dizaine d'années, le commerce entre les pays en développement (ou commerce Sud-Sud) a stagné à partir de 2011. Les échanges de marchandises entre les pays du Sud ont été estimés à 5 000 milliards de dollars environ en 2013 – une valeur très comparable à celle du commerce entre les pays développés (ou commerce Nord-Nord) et correspondant à plus de la moitié de celle du commerce des pays en développement dans leur ensemble. La contribution au commerce varie d'une région à l'autre, allant de plus de 40 % pour l'Amérique latine et les pays en transition jusqu'à près de 70 % pour l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est. Bien que le commerce Sud-Sud englobe les flux intrarégionaux, il repose surtout sur les échanges avec la région de l'Asie de l'Est.

6. La sécurité alimentaire est un grand sujet de préoccupation. En raison d'un net accroissement démographique et de la hausse des revenus, la demande alimentaire mondiale augmente rapidement. Bon nombre de pays ont élaboré, et pourront être amenés à élaborer ou à améliorer, des mesures visant à garantir la sécurité alimentaire, comme le subventionnement de la production des aliments de base. Il arrive cependant que de telles mesures ne soient pas applicables (pour des raisons géographiques), optimales ou viables sur le plan économique, ou écologiques.

B. Contribution de la CNUCED

7. La CNUCED a contribué aux débats de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Pyeongchang (République de Corée), du 6 au 17 octobre 2014.

8. Organisé en marge du Forum sur les entreprises et la biodiversité de la Conférence des Parties, le troisième Congrès BioTrade a permis aux acteurs publics et privés, aux membres de la société civile et aux représentants d'organisations internationales et régionales de partager leurs expériences. Il a aussi donné l'occasion à ses participants de chercher comment faire participer durablement les entreprises à l'initiative BioTrade et comment instaurer des dispositions plus favorables aux activités relevant de cette initiative, notamment dans les stratégies de développement pour l'après-2015. Ce congrès a fait de la CNUCED un acteur incontournable dans la poursuite des objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, en raison de ses activités visant à protéger et à promouvoir la diversité biologique et son utilisation durable.

9. La CNUCED a assisté et a participé aux débats de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia (Samoa), du 1^{er} au 4 septembre 2014. Elle a organisé une réunion de haut niveau sur l'exploitation du patrimoine océanique au moyen d'une spécialisation judicieuse de l'activité commerciale et de systèmes de transport maritime durables et résilients. Cette réunion a montré combien il était important pour les petits États insulaires en développement de faire porter leurs efforts sur de nouveaux secteurs, économiquement viables et axés sur l'océan (pêche, tourisme, énergies renouvelables et transports maritimes, par exemple), qui renforceraient la diversification des activités et la spécialisation du commerce. Ces pays avaient en outre besoin de systèmes de transport résilients pour pallier leurs points faibles, en particulier, leur faible connectivité.

10. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/63, de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, la CNUCED a beaucoup aidé les pays en développement et les pays en transition dans l'instauration de leurs régimes de concurrence. En fournissant des services d'assistance technique, de renforcement des capacités et de conseil, aux niveaux national et régional, elle leur a permis de mettre en place des cadres juridiques, de se doter d'institutions plus solides, garantissant une meilleure application du droit de la concurrence, et d'engager des activités de sensibilisation dans le but de créer une culture de la concurrence et de promouvoir le bien-être des consommateurs.

11. La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles avait invité la CNUCED à convoquer deux réunions spéciales d'experts sur les liens entre la politique de concurrence et les intérêts des consommateurs. Lors de la première réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs, les 12 et 13 juillet 2012, il a été demandé au secrétariat d'élaborer un projet de rapport contenant des propositions de révision des *Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur*, pour examen par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, à sa treizième session. La deuxième réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs s'est tenue les 11 et 12 juillet 2013, à l'occasion de la treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts, et a été consacrée à l'examen du rapport de la CNUCED sur la mise en œuvre des *Principes directeurs*. Afin d'aider le secrétariat dans l'élaboration d'un rapport destiné à la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles, la proposition de constituer quatre groupes de travail, dont l'un aurait pour

tâche d'examiner la mise en œuvre des *Principes directeurs*, a été acceptée. Une autre réunion spéciale d'experts sur la protection des consommateurs a été consacrée à l'examen d'un rapport sur les modalités de révision des *Principes directeurs* ainsi qu'à d'autres points qui avaient été soulevés par des États membres et des parties prenantes et qu'il avait été proposé de faire figurer dans la version révisée des *Principes directeurs*.

12. La quatorzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence s'est tenue du 8 au 10 juillet 2014. Le Groupe intergouvernemental d'experts a réalisé des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence en Namibie, aux Philippines et aux Seychelles.

13. Les pays en développement ayant besoin d'analyser les conséquences que les textes issus de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'était tenue en décembre 2013 à Bali (Indonésie), auraient sur leur développement, un grand nombre d'activités ont été engagées à cette fin. En février 2015, la CNUCED a organisé une retraite à l'intention d'experts et d'ambassadeurs du groupe des pays les moins avancés (PMA), à laquelle elle a apporté une large contribution. L'objectif était de définir un programme de travail pour l'après-Bali, qui apporterait des réponses aux questions laissées en suspens par le Cycle de Doha et permettrait de préparer la dixième Conférence ministérielle.

14. La CNUCED a apporté un appui fonctionnel aux États membres pendant les débats de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sur les questions de commerce international et de développement. Dans son rapport sur ces mêmes questions, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a indiqué que le « système commercial international [était] menacé de fragmentation face au nombre croissant d'initiatives régionales et « plurilatérales », qui compromettent son caractère central et sa crédibilité » (A/69/179).

15. La CNUCED a participé à différentes réunions sur les questions des migrations et du développement, notamment celles organisées par la Banque mondiale, le Groupe mondial sur la migration, l'Organisation internationale pour les migrations et l'OMC. Outre des contributions sur les aspects des migrations qui touchent au commerce et au développement, elle a participé à la première réunion préparatoire de la Présidence turque du Forum mondial sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Genève (Suisse), le 22 octobre 2014.

16. La CNUCED a contribué aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Agissant en étroite collaboration avec le Centre du commerce international et l'OMC, elle communique tous les ans des données et des analyses qui permettent d'actualiser les indicateurs relatifs à l'OMD 8 (Accès aux marchés), en particulier les indicateurs 8.6 (proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA qui sont admises en franchise de droits) et 8.7 (droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement). Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur a établi le *Rapport 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, qui évalue les progrès réalisés pendant l'année au niveau mondial dans la réalisation de ces objectifs.

17. La CNUCED a aussi contribué aux travaux du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, créé par le Secrétaire général de l'ONU dans le but d'améliorer le suivi de l'OMD 8 grâce à une plus grande coordination interinstitutions. La CNUCED a fourni des données analytiques pour le chapitre sur l'accès aux marchés (commerce) du *Millennium Development Goal Gap Task Force*

Report 2014: The State of the Global Partnership for Development (Rapport 2014 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: L'état du partenariat mondial pour le développement, résumé).

18. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges impose la publication et la disponibilité de renseignements sur les procédures et les réglementations en matière d'importation et d'exportation. La CNUCED collecte des données sur les lois et les règlements régissant les importations et les exportations, qui alimentent ensuite la classification internationale des mesures non tarifaires, fruit de sa collaboration avec l'Équipe d'appui multiorganisations.

19. En tant que membre d'une équipe d'assistance technique interinstitutions, la CNUCED a apporté sa contribution aux négociations intergouvernementales en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, sous la forme d'analyses techniques du rôle du commerce dans la réalisation des ODD.

20. La CNUCED a participé activement à toutes les réunions sur l'aide au commerce organisées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'OMC. Elle est aussi l'auteur du chapitre intitulé « L'Aide pour le commerce et le Programme de développement pour l'après-2015 » dans la publication *Panorama de l'Aide pour le commerce 2015*.

II. Produits de base

21. Les produits de base sont mentionnés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Dans sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a souligné que « les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base [devaient] être gérés » et qu'il fallait soutenir « les efforts que [déployaient] les pays dont l'économie [était] tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base » (par. 33). En 2002, les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement sont convenus qu'« une aide multilatérale [était] également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui [étaient] encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base (Consensus de Monterrey, par. 37).

22. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a présenté l'élimination de la pauvreté, la durabilité des modes de consommation et de production et la gestion des ressources naturelles comme les préalables indispensables du développement durable (par. 4). Dans sa résolution 68/203 sur les produits de base, l'Assemblée générale a indiqué qu'il importait de maximiser la contribution du secteur des produits de base à une croissance économique soutenue et à un développement durable.

23. À sa douzième session, tenue à Accra en avril 2008, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a proposé un mandat global, qui ancre les travaux de son secrétariat dans les domaines du commerce des produits de base et du développement (Accord d'Accra, par. 91). Le Mandat de Doha invite les décideurs à identifier et à mettre en œuvre des politiques appropriées à tous les niveaux pour atténuer les effets de l'instabilité des prix des produits de base sur les groupes vulnérables et souligne qu'il importe d'aider les pays en développement tributaires de ces produits à formuler des stratégies de développement durable et équitable, notamment des stratégies qui favorisent la création de valeur et la diversification économique (par. 27).

A. Progrès accomplis

24. Dans l'ensemble, les prix des produits de base ont continué d'afficher une tendance à la baisse tout au long de l'année 2014. Dans le cas des produits alimentaires, cette baisse s'expliquait par des niveaux de stocks élevés et de bonnes récoltes pour les principales cultures; dans le cas des métaux communs, par une demande faible, une offre abondante et des niveaux de stocks élevés. En janvier 2015, le pétrole coûtait plus de 50 % moins cher qu'au milieu de 2014. En juin de la même année, son prix était légèrement remonté, mais restait inférieur de 30 % à 40 % en glissement annuel. Cette baisse des prix du pétrole s'expliquait par la production d'huile et de gaz de schiste aux États-Unis, la faiblesse de la demande mondiale et les niveaux élevés des stocks. Au regard des chiffres passés, les prix internationaux des produits de base devraient rester élevés en 2015, mais subir des pressions à la baisse.

B. Contribution de la CNUCED

25. La CNUCED a mené diverses activités (analyse des politiques, organisation de réunions intergouvernementales et assistance technique) dans le but d'aider les pays en développement exportateurs de produits de base à faire face aux problèmes rencontrés dans ce secteur, notamment en améliorant leurs capacités de production et en exploitant les gains tirés de la production et du commerce de ces produits.

26. À sa septième session, qui s'est tenue les 15 et 16 avril 2015, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a débattu de l'évolution récente et des nouveaux enjeux des marchés des produits de base ainsi que des mesures de politique générale qui permettraient de parvenir à une croissance équitable et à un développement durable grâce à ces produits. Elle a notamment recommandé de diversifier l'activité économique et d'intensifier les activités de transformation à valeur ajoutée; de définir des mesures propres à stabiliser les prix et à garantir la sécurité alimentaire, et d'améliorer les mesures existantes en la matière; d'élargir l'accès aux ressources financières; et de s'occuper des questions relatives à l'accès aux marchés.

27. Le sixième Forum mondial sur les produits de base, qui s'est tenu les 13 et 14 avril 2015, a examiné les points forts et les points faibles du commerce des produits de base. Les participants se sont interrogés sur les possibilités de rendre les entreprises suisses de négoce plus transparentes par une réforme de leur gouvernance. Ils ont aussi échangé des vues sur les possibilités de recourir à des sources d'énergie renouvelables pour composer un bouquet énergétique à plus faible émission de carbone, et ont débattu des répercussions de la fin de l'envolée des prix des produits de base, observée entre 2003 et 2011, sur le développement et les termes de l'échange.

28. En collaboration avec les membres d'ONU-Énergie, mécanisme de collaboration interinstitutions dans le domaine de l'énergie, la CNUCED contribue à l'élaboration d'une stratégie cohérente pour un système énergétique durable, en particulier dans les pays en développement. En octobre 2014, elle a organisé à Genève une réunion spéciale sur les investissements dans les services d'exploitation de champs pétroliers et gaziers et la réalisation des ODD. Cette réunion a mis en évidence les débouchés créés par les projets pétroliers, gaziers et miniers dans ce secteur des services.

29. En avril 2015, la CNUCED a notamment publié le *State of Commodity Dependence 2014*, rapport qui rassemble toute une série de statistiques sur le degré de dépendance de 135 pays en développement à l'égard des produits de base.

III. Investissement et développement des entreprises

30. Le Consensus de Monterrey, adopté à l'issue de la première Conférence internationale sur le financement du développement, a souligné le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, notamment des investissements étrangers directs (IED), dans les initiatives nationales et mondiales en faveur du développement. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, organisé en 2002, a également montré combien les IED contribuaient à un développement durable.

31. Dans la résolution 60/1 de l'Assemblée générale sur le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur volonté « d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements » (par. 25). Cette résolution faisait également mention de facteurs apparentés, comme le rôle vital du secteur privé [par. 23 e)], et des engagements pris dans d'autres secteurs connexes tels que la bonne gouvernance et la promotion des petites et moyennes entreprises [par. 24 a)], et la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes incombant aux entreprises [par. 24 c)].

32. En 2008, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, a reconnu que les IED constituaient un complément essentiel aux « efforts nationaux et internationaux pour le développement » (Déclaration de Doha sur le financement du développement, par. 23). En 2011, la déclaration de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA a souligné « qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favoris[ai]ent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique » [par. 8 b)].

33. Enfin, dans son Document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a affirmé la nécessité « de créer, au niveau national comme au niveau international, des conditions favorables ainsi que de poursuivre et de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines [...] des transferts de technologie, comme convenu mutuellement, de l'innovation et de la création d'entreprises, du renforcement des capacités, de la transparence et du respect du principe de responsabilité » (par. 19).

A. Progrès accomplis

34. En raison du manque de dynamisme de l'économie régionale, de l'instabilité des marchés des devises et des produits de base et d'un risque géopolitique accru, les flux d'IED ont reculé de 13 % en 2014, à 1 240 milliards de dollars. Les pays en développement ont conforté leur position de destinations préférées des investisseurs étrangers, recevant près de 55 % de l'IED mondial. En revanche, les entrées d'IED ont diminué de 21 % dans les pays développés, ne représentant plus que 40 % des flux totaux, et ont été réduits de près de moitié dans les pays en transition.

35. Les sorties d'IED des pays en développement ont aussi considérablement augmenté. Les sociétés transnationales de ces pays ont investi près de 500 milliards de dollars à l'étranger (30 % de plus que l'année précédente), élevant leur contribution aux sorties mondiales d'IED à 36 %, contre seulement 12 % en 2007. Pour la première

fois, l'Asie en développement a été la région du monde qui a investi le plus. Les sorties d'IED des pays développés ont généralement stagné.

36. Les IED devraient repartir à la hausse. Selon les prévisions de la CNUCED, ils augmenteront de 12 % en 2015, à 1 400 milliards de dollars, puis atteindront 1 500 milliards de dollars en 2016 et 1 750 milliards de dollars en 2017.

37. Les pays ont continué de prendre des mesures en vue de libéraliser, de promouvoir et de faciliter les investissements. En 2014, plus de 80 % des mesures d'investissement étaient destinées à améliorer les conditions d'entrée et à réduire les restrictions en vigueur, en privilégiant la facilitation des investissements et la libéralisation, notamment des secteurs des infrastructures et des services. Dans les pays où elles avaient été mises en place, les restrictions à l'investissement étaient surtout motivées par des préoccupations de sécurité nationale et par la volonté de protéger des secteurs stratégiques, comme ceux de l'énergie et de la défense. Les mesures d'incitation à l'investissement dans les secteurs propices au développement sont restées relativement peu nombreuses. Entre 2010 et 2014, seulement 8 % des mesures étaient spécifiquement destinées à accroître la participation du secteur privé dans les secteurs liés au développement durable.

38. En 2014, 31 nouveaux accords internationaux d'investissement, dont la plupart contenaient des dispositions relatives au développement durable, ont été conclus. Leur nombre total est ainsi passé à 3 271. Toujours en 2014, 42 nouvelles affaires de différend entre État et investisseurs ont été recensées, portant le nombre total des procédures engagées en vertu d'un accord à 608. Les pays en développement restent les premiers visés par ces procédures, même si les pays développés sont de moins en moins épargnés. La plupart des requérants sont originaires de pays développés.

B. Contribution de la CNUCED

39. En 2014, la CNUCED a consacré ses éditions du *World Investment Report* et du Forum mondial de l'investissement au programme de développement pour l'après-2015, principalement dans l'optique d'inciter les investisseurs privés à participer à la réalisation des ODD. Le *World Investment Report 2014* analyse le déficit de financement du développement et présente un plan d'action détaillé et ambitieux, assorti de lignes directrices sur la manière dont les investissements du secteur privé pourraient le plus efficacement contribuer à la réalisation des ODD.

40. Les obstacles au développement ont été exposés aux principaux investisseurs mondiaux au cours d'une réunion spéciale sur les investissements dans le développement durable, organisée en marge du quatrième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu du 13 au 16 octobre 2014, à Genève. L'objectif de ce forum, qui a lieu tous les deux ans, était d'obtenir l'appui du secteur privé dans la réalisation des ODD et de réfléchir à la manière de mettre le plus sûrement possible les capitaux privés au service du développement durable, en prenant le plan d'action comme base de discussion. Dans le résumé des présidents de la table ronde ministérielle, le plan d'action proposé dans le *World Investment Report* est considéré comme une contribution importante aux initiatives multilatérales actuellement engagées dans le but de définir les ODD et d'assurer le financement du développement. Les recommandations ministérielles seront présentées à l'occasion des grandes réunions qui jalonnent l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, 13-16 juillet 2015) et le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, 25-27 septembre 2015).

41. La question de la participation du secteur privé au programme de développement pour l'après-2015 a été examinée dans d'autres réunions de haut niveau. La septième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, qui s'est tenue du 20 au 24 avril 2015, a porté sur la mobilisation des investissements en faveur du développement durable et a notamment évalué le rôle de la CNUCED dans ce domaine. Les participants au débat de haut niveau se sont entretenus des tendances actuelles du financement et des possibilités offertes aux pays en développement ainsi que de la manière de tirer le meilleur parti des partenariats et des nouveaux mécanismes de financement sur le plan du développement. S'agissant du rôle de l'entrepreneuriat dans le développement durable, la Commission a débattu des résolutions 67/202 et 69/210 de l'Assemblée générale et a réfléchi à des stratégies, notamment en faveur de l'entrepreneuriat vert, de l'entrepreneuriat social, de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'entrepreneuriat des femmes. Il a également été question de mécanismes nouveaux et prometteurs pour faciliter l'accès des entreprises au financement.

42. En accord avec le Consensus de Monterrey, selon lequel les conditions d'investissement doivent être transparentes et prévisibles, le programme de travail de la CNUCED aide de nombreux pays, en particulier les PMA, à mettre en place un cadre d'investissement propice au développement, en leur apportant une analyse des politiques et une assistance technique qui s'attachent à renforcer leurs capacités et leurs institutions. En matière de promotion de l'investissement, une plate-forme d'information sur l'investissement vert a été créée en 2014 et des prix ont été remis en 2015 aux organismes nationaux qui encourageaient les investissements écologiques dans leurs pays.

43. En 2014, la CNUCED a procédé à de nouveaux examens des politiques d'investissement dans l'optique d'aider les pays à aligner leurs dispositions en matière d'investissement sur les objectifs de développement et de mieux tirer parti des IED. Des examens ont déjà été réalisés pour 39 pays (dont la moitié étaient des PMA) et quatre sont actuellement engagés.

44. S'agissant des politiques d'investissement international, la CNUCED a continué d'aider les pays dans leur réflexion sur la manière de modifier le régime des accords internationaux d'investissement pour qu'il réponde mieux aux principes du développement durable. Le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, auquel les pays continuent de se référer pour réviser leur conception de ces accords, apporte une contribution essentielle à cette réflexion. Le *World Investment Report 2015* est allé plus loin, en proposant un plan de réforme. Les activités d'analyse des politiques ont été complétées par des activités de formation de consensus, notamment la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement, organisée en février 2015, qui a rassemblé un grand nombre des principales parties prenantes. Les activités de renforcement des capacités, destinées à apporter aux pays une aide concrète dans la négociation d'accords d'investissement, se sont également poursuivies au cours de l'année.

45. Le Consensus de Monterrey invite à redoubler d'efforts dans le domaine de la gouvernance des entreprises. L'Initiative des bourses pour un investissement durable, engagée avec le concours de la CNUCED, est devenue très efficace pour ce qui est d'inciter les entreprises à adopter un comportement responsable. Vingt-deux bourses ont adhéré à l'initiative, soit 17 000 entreprises représentant une capitalisation boursière totale de 36 000 milliards de dollars. La CNUCED a aussi organisé, en marge du Forum mondial de l'investissement 2014, la trente et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui a surtout débattu du suivi et de l'application des mécanismes de contrôle du respect des normes.

46. Selon le Consensus de Monterrey, le bon fonctionnement du secteur des entreprises est un prérequis à la mobilisation de financements privés en faveur du développement. C'est pourquoi la CNUCED a continué de contribuer au développement de l'entrepreneuriat, apportant notamment son assistance technique dans le cadre du programme Empretec, qui a assuré la formation de 361 000 chefs d'entreprise depuis sa création en 1988 et est maintenant implanté dans 36 pays.

47. Conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing découlant de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui invitent à promouvoir les droits des femmes, y compris leur indépendance économique, la CNUCED s'est efforcée de faire figurer l'autonomisation des femmes dans plusieurs de ses activités. En 2014, elle a publié un rapport intitulé *Investment by Transnational Corporations and Gender: Preliminary Assessment and Way Forward*, dans lequel elle recommande l'adoption de politiques publiques et d'initiatives privées qui permettent aux femmes des pays en développement de tirer avantage des activités des sociétés transnationales. Le programme Empretec a continué de contribuer à l'entrepreneuriat féminin, par exemple, par la remise d'un prix spécifique. Lors du Forum mondial de l'investissement 2014, ce sont des femmes chefs d'entreprises originaires de 11 pays en développement et PMA qui ont reçu cette récompense.

IV. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

48. S'appuyant sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue le 9 juin 2009, le Mandat de Doha met en évidence le rôle important des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement dans la prévention des crises et la reprise de l'activité économique. L'intégration régionale et la coopération interrégionale y sont présentés comme des moyens de soutenir les stratégies nationales de développement, de réduire les vulnérabilités extérieures et de renforcer le système de gouvernance mondiale.

49. Réaffirmant le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Mandat de Doha souligne l'importance, du point de vue du développement, de la mobilisation et de l'utilisation effective de toutes les sources de financement. Il indique, en particulier, que la finance devrait servir l'économie réelle, dans la perspective d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable et d'un développement durable, et que les chocs financiers exposent tous les pays, développés ou en développement, à des coûts politiques, sociaux et économiques élevés.

A. Progrès accomplis

50. L'économie mondiale n'est toujours pas sortie de la récession dans laquelle elle est enlisée depuis quatre ans. Les décideurs de tous les pays, mais plus particulièrement des pays d'importance systémique, doivent évaluer les approches existantes et être plus attentifs aux signes annonciateurs de conditions économiques défavorables. Au niveau mondial, la croissance économique a connu un léger mieux en 2014, se situant entre 2,5 % et 3 %, mais elle est restée très inférieure à ses pics d'avant la crise. Elle a atteint 1,8 % dans les pays développés (contre 1,3 % en 2013), s'est établie entre 4,5 % et 5 % dans les pays en développement, et est demeurée faible dans les pays en transition.

51. Les pays développés ont eu recours à un train de mesures combinant, dans des proportions variables, austérité budgétaire, encadrement des salaires et expansion monétaire, dans l'espoir de regagner la confiance des investisseurs. Dans le cas des pays émergents, il est encore difficile de déterminer dans quelle mesure la croissance de la demande intérieure a reposé sur une véritable augmentation des revenus ou sur des bulles d'actifs vouées à éclater et un endettement excessif des consommateurs. La situation de vulnérabilité des pays en développement et des pays émergents est accentuée par les faiblesses persistantes de l'architecture financière internationale. Dans ces conditions, les flux de capitaux peuvent avoir des effets considérables, mais pas toujours souhaitables, sur l'économie réelle et sur la capacité des décideurs de faire face aux chocs imprévus.

B. Contribution de la CNUCED

52. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014: Gouvernance mondiale et marge d'action pour le développement* présente les tendances récentes de l'économie mondiale, évaluant la cohérence et la viabilité des politiques économiques actuellement appliquées par les principaux pays et groupes de pays et analysant les effets des chocs financiers sur l'interdépendance de l'économie mondiale. Il rend compte de l'évolution et de l'état actuel de la marge d'action nationale pour mener à bien des stratégies de développement porteuses de croissance et équitables, et cherche à déterminer comment cette marge d'action pourrait être élargie grâce à une meilleure gestion des flux de capitaux. Le rapport met aussi en évidence les problèmes posés par les règles actuelles en matière d'investissement international et par l'octroi aux tribunaux d'arbitrage de fonctions législatives importantes qui sont habituellement dévolues aux États. La marge d'action dépend non seulement des règles et des engagements énoncés dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et dans d'autres accords bilatéraux et plurilatéraux, mais aussi de la possibilité de mobiliser des ressources pour financer des politiques industrielles, des investissements et la croissance. Enfin, le rapport montre que, du point de vue d'un État développementaliste, la dimension budgétaire de la marge d'action est capitale. Les pays en développement devaient s'employer à pallier le manque à gagner occasionné par les flux financiers illicites, les paradis fiscaux et la taxation insuffisante des industries extractives.

53. Des notes de synthèse ont été établies afin de présenter les résultats des travaux de recherche sous une forme plus succincte et plus accessible et de résumer les débats thématiques, notamment sur les questions relatives au financement du développement et à la réalisation des ODD.

54. La CNUCED a continué de conseiller activement le G-20 sur des questions de politique macroéconomique et de politique de développement telles que l'emploi, les déséquilibres mondiaux et la gouvernance économique mondiale, y compris les retombées mondiales des politiques macroéconomiques dans les pays développés. Plus particulièrement, elle a participé à des réunions du Groupe de travail du G-20 sur le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée.

55. La CNUCED a poursuivi ses projets de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le but d'orienter les pays de ces régions vers une gestion macroéconomique plus propice à la croissance et d'améliorer la coopération régionale dans les domaines financier et monétaire. De nouvelles études ont été réalisées sur l'impact de l'union financière et monétaire en Afrique de l'Ouest et sur l'aide à apporter aux projets interrégionaux d'infrastructures matérielles, en Amérique latine, par exemple. En juin 2015, la CNUCED a accueilli un séminaire sur l'intégration financière et la coopération en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Des décideurs de haut niveau, venus de

ministères, de banques régionales de développement, de banques centrales et d'organismes des Nations Unies, se sont entretenus des mesures à adopter afin que les sources de financement à long terme du développement servent à promouvoir les investissements interrégionaux dans les infrastructures et le commerce interrégional.

C. Contribution de la CNUCED à la gestion de la dette et au financement du développement

56. En 2014, la CNUCED a établi le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement, qui contient une analyse détaillée de l'endettement extérieur et des problèmes de service de la dette rencontrés par les pays en développement et les pays en transition, en particulier, les PMA. Le rapport rend compte de l'évolution et des tendances récentes de la dette extérieure, de l'aide publique au développement et d'autres aspects du financement du développement, il aborde les questions de la création d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine et du rôle des agences de notation, et il fournit une base de discussion sur les mesures à adopter. Dans le cadre de ses travaux, la CNUCED facilite également les négociations entre les États Membres concernant la résolution de l'Assemblée générale sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement.

57. La CNUCED a apporté son aide à un certain nombre des PMA dans le cadre de son projet de renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles de gouvernance de la dette souveraine. Un premier atelier, organisé à Katmandou les 30 et 31 mars 2015, a réuni des participants venus de cinq PMA (Bangladesh, Haïti, Mauritanie, Népal et Togo). Le but du projet est de responsabiliser les prêteurs et les emprunteurs souverains et, plus généralement, les parties prenantes à la gouvernance de la dette souveraine.

58. Dans sa résolution 69/247, l'Assemblée générale a créé un comité spécial, chargé d'élaborer un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine, dont le secrétariat est assuré par la CNUCED. Ce comité spécial s'est réuni trois fois à New York, en février, en avril et en juin 2015.

59. La CNUCED aide aussi les pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris.

60. Comme il ressort des OMD, il est essentiel pour les pays d'acquérir et de conserver des compétences solides dans le domaine de la gestion de la dette afin de réduire la pauvreté. La CNUCED communique des avis et des contributions sur la soutenabilité de la dette extérieure au Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, dont elle est membre, pour l'aider dans l'élaboration de son rapport sur l'OMD 8.

61. Après avoir longuement consulté d'éminents spécialistes du droit, de la finance et de l'économie, la CNUCED a aussi établi un ensemble de principes devant déboucher sur l'adoption de bonnes pratiques, dans le cadre de son projet pour des prêts et des emprunts souverains responsables. Ce projet, qui porte sur une question appelant un examen au niveau mondial, vise à instaurer des principes internationaux de financement souverain responsable. La définition de principes est considérée comme la première étape vers la prévention (et, s'il y a lieu, la résolution) de nouveaux problèmes d'endettement. Ces principes serviront ensuite de base d'élaboration à des lignes directrices plus détaillées.

62. Grâce aux nombreux services de coopération technique et de conseil qu'il fournit, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) de la CNUCED a continué d'aider les pays en développement et, plus particulièrement, les PMA, à

savoir maintenir un niveau d'endettement viable. Présent dans 57 pays et en lien direct avec 85 institutions, le programme SYGADE a apporté une aide concrète à ses utilisateurs pendant la période considérée, leur apprenant à mieux gérer la dette publique au jour le jour et à produire des données fiables sur le sujet, à partir desquelles ils pourraient élaborer leurs politiques.

V. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

63. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) sont parvenus à une conception commune, dans laquelle la société de l'information doit être à dimension humaine, participative et tournée vers le développement. Ils ont adopté quatre documents finaux, qui traduisent cette conception en objectifs, buts et cibles clairement définis et devant être atteints d'ici à 2015, ainsi que 11 grandes orientations et thèmes principaux. La CNUCED, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. Elle contribue en outre à faciliter le commerce électronique, objet d'une des grandes orientations, et à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du SMSI dans le cadre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

A. Progrès accomplis

64. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont toujours plus largement adoptées et utilisées, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Plus de 6,9 milliards d'abonnements à des services de téléphonie mobile cellulaire ont été souscrits au niveau mondial. Pourtant, dans les pays en développement, de nombreuses zones rurales reculées ne sont toujours pas couvertes par les réseaux de téléphonie mobile et de nombreux citoyens n'ont pas les moyens de s'offrir un téléphone portable. L'utilisation d'Internet s'est également généralisée et les internautes, qui sont plus de 2,9 milliards dans le monde, sont de plus en plus nombreux à avoir accès à des réseaux et des services à haut débit. Toutefois, cet accès n'est ni garanti ni économiquement abordable sur une grande partie du territoire des pays en développement. Le processus de réduction de la fracture numérique semble bien engagé, mais il faudra veiller à ce que les pays en développement puissent mettre les TIC au service de leur développement au fur et à mesure que les applications et les services évoluent.

B. Contribution de la CNUCED

65. La Commission de la science et de la technique au service du développement a continué de surveiller la mise en œuvre et le suivi des résultats du SMSI aux niveaux international et régional, et a établi le rapport annuel correspondant du Secrétaire général de l'ONU.

66. Dans le cadre des activités annuelles de suivi, une table ronde ministérielle et un débat de fond sur l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI ont été organisés à la dix-huitième session de la Commission, qui s'est tenue du 4 au 8 mai 2015. La Commission a débattu des nouvelles possibilités offertes par le progrès technologique et la diffusion des TIC ainsi que des problèmes

rencontrés et de l'intérêt d'instaurer un environnement propice au développement des TIC.

67. La Commission a noté que, bien que les TIC soient devenues beaucoup plus accessibles et que des progrès aient été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le SMSI, des disparités importantes subsistaient à l'intérieur des pays et entre les pays en matière de connectivité et d'accès. Elle a appelé l'attention sur les nombreux éléments en attestant, qui figuraient dans le rapport de fond de son secrétariat, intitulé *Implementing WSIS Outcomes: A Ten-year Review*.

68. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale des télécommunications (UIT), la CNUCED a organisé la réunion de haut niveau SMSI+10, en juin 2014. Elle a également co-organisé le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (Forum SMSI), en mai 2015. Au cours de ce forum, des réunions thématiques ont été consacrées aux transactions électroniques, au commerce électronique en tant que voie d'accès aux marchés internationaux pour les pays en développement, à la mesure de la société de l'information et à l'examen décennal par la Commission de la science et de la technique au service du développement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

69. Dans ses résolutions 2013/9 et 2014/27, le Conseil économique et social a prié la Commission de procéder à un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI au cours des dix années écoulées. En plus de son suivi annuel, la Commission a donc consacré une partie de ses activités à cet examen décennal. Des débats de fond sur le sujet ont été tenus à sa dix-huitième session. Un questionnaire, publié sur son site Web, a permis de collecter près d'une centaine de contributions écrites auprès des gouvernements et des autres parties prenantes. Sept consultations en tête à tête ont eu lieu dans le cadre d'autres réunions internationales concernant des régions spécifiques. L'analyse effectuée par la Commission à sa dix-huitième session, à partir du rapport de fond établi par son secrétariat, servira de base à l'examen d'ensemble des résultats du SMSI par l'Assemblée générale, en 2015.

70. En sa qualité de secrétariat de la Commission, la CNUCED a poursuivi l'analyse des questions de politiques publiques internationales liées à Internet, engagée par le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, conformément aux recommandations faites par le Conseil économique et social dans sa résolution 2014/27. Au cours des réunions de son groupe intersessions en 2014 et de sa dix-huitième session, la Commission a fait le bilan des travaux menés par le secrétariat.

71. Dans son *Information Economy Report 2015*, la CNUCED s'est intéressée à la manière de libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement. Le commerce électronique tend à se démocratiser, grâce à l'amélioration de la connectivité, à l'apparition de nouveaux services, plates-formes et solutions de commerce en ligne et au dynamisme des entreprises du secteur dans les pays du Sud. La CNUCED a aussi publié des conseils pratiques pour mettre les TIC au service de l'entrepreneuriat féminin et une analyse des TIC sous l'angle de l'égalité entre les sexes.

VI. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

72. Conformément aux alinéas o) et p) du paragraphe 41 du Mandat de Doha, la CNUCED a soutenu activement la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, qui doit notamment permettre à la moitié de ces pays de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 (par. 28).

73. À cette fin, la CNUCED a fourni aux pays concernés des services de conseil et une assistance technique, soit avant que les organismes des Nations Unies compétents ne décident de leur reclassement, soit au cours de la période (généralement, de trois ans) qui s'écoule entre une telle décision et le retrait effectif d'un pays de la liste des PMA. Au lendemain de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie), un pays a été retiré de la liste (le Samoa, en janvier 2014) et trois autres ont été considérés comme remplissant les critères de reclassement (la Guinée équatoriale, le Vanuatu et l'Angola, qui seront respectivement reclassés en juin 2017, décembre 2017 et décembre 2018). En 2015, lors de l'examen de la liste des PMA, le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao-Tomé-et-Principe et le Timor-Leste ont été jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement (il sera décidé s'ils y satisfont pleinement au prochain examen, en mars 2018). Ces pays ont reçu, ou recevront, l'aide de la CNUCED pendant la phase transitoire de leur sortie de la catégorie des PMA.

2. Contribution de la CNUCED

74. Le *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés – Croissance et transformation structurelle: un programme de développement pour l'après-2015* a montré que, en dépit d'une croissance économique sans précédent depuis 2000, la majorité des PMA ne parviendraient pas à réaliser la plupart des OMD et a qualifié cette situation de « paradoxe des PMA ». Les idées maîtresses sont les suivantes: les PMA ont été piégés dans un cercle vicieux de sous-développement économique et humain; la croissance économique doit s'accompagner d'une transformation structurelle et de la création d'emplois décents dans des activités à plus forte productivité; le « paradoxe des PMA » tient à une lacune des OMD, dont les concepteurs n'ont pas compris qu'ils devaient comporter la mise en place d'un cadre directeur propre à engendrer une croissance transformatrice, et à l'incapacité des PMA d'opérer une transformation structurelle; pour parvenir à réaliser les ODD, plus ambitieux, dans un environnement extérieur devenu plus difficile, les PMA devront s'engager dans une transformation structurelle qui les dote d'une économie moderne et diversifiée; enfin, outre des mesures appropriées de politique intérieure, la réalisation des ODD dans les PMA exigera de la part de la communauté internationale des efforts concertés, à la hauteur des ambitions affichées par ces objectifs.

75. La CNUCED consacre actuellement des activités au renforcement des capacités des décideurs des PMA en vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action. D'octobre à novembre 2014, elle a organisé un cours au Népal sur les politiques de développement de l'après-2015. En février 2015, elle a organisé un cours sur les grands problèmes économiques internationaux à l'intention de fonctionnaires et d'universitaires de pays d'Afrique, dont 10 PMA.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (dispositions concernant la CNUCED)

76. Dans sa résolution 65/2, l'Assemblée générale a adopté le Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice, qui appelait à réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces, qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement. Dans le préambule des Orientations de Samoa, adoptées à l'issue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, les États Membres se sont engagés de nouveau « à prendre des mesures urgentes et concrètes pour remédier à la vulnérabilité » de ces pays et à trouver « de manière concertée, d'autres solutions aux principales difficultés auxquelles [ceux-ci] se heurt[ai]ent » (par. 22). La résolution de l'Assemblée générale et les Orientations de Samoa font pendant aux travaux menés par la CNUCED ces vingt dernières années, qui ont en grande partie cherché à faire bénéficier les petits États insulaires en développement, du fait de leur vulnérabilité, de mesures d'appui international qui leur soient adaptées.

77. S'agissant du commerce, les États Membres ont reconnu, au paragraphe 107 des Orientations de Samoa, que les petits États insulaires en développement étaient désavantagés et que des efforts s'imposaient pour mieux les intégrer. Or, pour pouvoir adopter des mesures spéciales qui aident ces pays à devenir plus résilients, il faut d'abord que leur statut soit reconnu, autrement dit, qu'une liste internationalement acceptable des petits États insulaires en développement soit établie. La CNUCED n'a cessé de souligner la nécessité d'une telle liste, mais, en l'absence de critères définitifs de cette nouvelle catégorie de pays, la tâche est difficile.

2. Contribution de la CNUCED

78. À l'occasion d'une réunion organisée par la CNUCED en marge de la Conférence au Samoa, de hauts représentants des petits États insulaires en développement ont rappelé avec vigueur qu'il était urgent d'accorder à leurs pays un traitement spécial lorsque la possibilité de leur retrait de la liste des PMA était envisagée. Ils ont été en partie entendus, avec la décision prise en mars 2015 par le Comité des politiques de développement de ne pas recommander le retrait de Kiribati de la liste des PMA, bien que le pays satisfasse aux critères techniques de reclassement. Ce changement d'attitude des Nations Unies à l'égard des petits États insulaires en développement très vulnérables, qui marque une évolution du système, résulte dans une large mesure des activités de sensibilisation de la CNUCED.

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (dispositions concernant la CNUCED)

79. Le Programme d'action de Vienne, adopté en 2014 pour apporter une réponse globale aux problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral, vise à lutter contre la pauvreté due à l'enclavement par la mise en œuvre de mesures concrètes dans des domaines prioritaires déterminés.

80. Ces domaines prioritaires sont au nombre de six: questions fondamentales de politique en matière de transit; développement et entretien de l'infrastructure, en

particulier de l'infrastructure de transport, de l'infrastructure énergétique et de l'infrastructure relative aux TIC; commerce international et facilitation du commerce; intégration et coopération régionales; transformation structurelle de l'économie; et moyens de mise en œuvre. Le Programme d'action de Vienne se distingue surtout en ce qu'il cherche à créer des systèmes efficaces de transit et à les étendre, à développer les transports, à améliorer la compétitivité, à favoriser l'expansion du commerce, à opérer une transformation structurelle, à assurer la coopération régionale et à favoriser une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous dans le but de réduire la pauvreté, d'accroître la résilience, de combler les écarts économiques et sociaux et, à terme, de désenclaver les pays en développement sans littoral.

2. Contribution de la CNUCED

81. La CNUCED a contribué aux travaux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral en mettant en œuvre les mesures et les actions prioritaires du Programme d'action de Vienne qui relèvent de ses compétences. En collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED mène actuellement un projet visant à recenser les possibilités de croissance des pays en développement sans littoral et les mesures d'appui qui faciliteront les investissements dans les chaînes de valeur des produits de base. Dans le cadre de ce projet, qui doit concerner le Botswana, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Paraguay et la Zambie, des études chercheront à déterminer comment la situation enclavée de ces pays influe sur leur capacité de développer durablement le secteur des produits de base. Entre 2011 et 2014, les produits primaires ont représenté plus de la moitié des exportations de 27 des 32 pays en développement sans littoral. Étant fortement tributaires de ces produits, exportés en grandes quantités mais de faible valeur, et ne disposant pas d'un accès direct à la mer, les pays en développement sans littoral peinent à être compétitifs sur les marchés internationaux. Il leur faudra donc faire preuve de persévérance pour mettre en place des infrastructures de transport terrestre efficaces, créer de la valeur ajoutée et moderniser le secteur des produits primaires, et améliorer la coordination avec les pays de transit voisins.

82. Le projet a pour objectif de recenser et d'analyser les possibilités de croissance et les mesures d'appui qui faciliteront la participation des pays en développement sans littoral aux chaînes de valeur régionales et mondiales des produits de base. Les conclusions et les recommandations en découlant contribueront à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, en indiquant aux pays en développement sans littoral les réformes à mener pour améliorer leurs infrastructures, faciliter le commerce par la voie de l'intégration régionale et transformer la structure de leur économie par une participation accrue aux chaînes de valeur. Des conclusions et des recommandations ont déjà servi aux travaux de la réunion de haut niveau sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Livingstone (Zambie), du 2 au 4 juin 2015.

83. Grâce à un projet mené à bien par la CNUCED, des pays en développement sans littoral ont pu se doter des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires leur permettant d'attirer les IED nécessaires au développement et à la modernisation de leurs capacités de production. Dans le cadre de ce projet, des guides de l'investissement ont été publiés pour le Bhoutan, le Burkina Faso et le Rwanda. Les premiers guides de l'investissement sous forme électronique et consultables sur Internet, ou iGuides, sont disponibles pour le Burundi, le Népal et le Rwanda.